

[Traduction]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, en ma qualité de ministre, j'ai toujours assumé mes responsabilités.

Des voix: Bravo!

● (1425)

M. Kelleher: Jour après jour, je suis intervenu à la Chambre, ce qui est normal, pour répondre avec franchise et de façon approfondie à toutes les questions justifiées et sensées qui m'étaient posées.

En ce qui concerne M. Besso, et je suis sûr que le député le sait, il a intenté des poursuites au civil contre la GRC pour services rendus. Cette affaire est actuellement en instance devant les tribunaux. Il a certains recours à sa disposition dans le cadre de ce procès.

LA RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE LES ACTIVITÉS DE LA GRC

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le ministre veut faire croire à la Chambre que la seule responsabilité politique d'un ministre consiste à répondre aux questions et jamais à démissionner. En ce qui concerne le service de sécurité, c'est son directeur qui a dû démissionner. Qui assumera la responsabilité de cette grave négligence de la part de la Gendarmerie royale du Canada qui a été mise à jour?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je serai le premier à admettre que la responsabilité d'un ministre ne se limite pas à répondre franchement et en détail aux questions qui lui sont posées à la Chambre. J'ai fait plus que cela. Chaque fois qu'un problème s'est posé au sein de nos forces policières, j'ai pris des mesures rapides et efficaces, dès que le problème a été porté à mon attention, en vue d'y trouver une solution.

Si le député a des accusations précises à porter, pourquoi ne m'en fait-il pas part franchement, et je veillerai à ce qu'elles fassent l'objet d'une enquête approfondie?

M. Kaplan: C'est ce que je viens de faire!

LES PROPOS ATTRIBUÉS À UN INFORMATEUR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre se dit prêt à prendre toutes les mesures relevant de sa compétence. Je voudrais revenir sur des propos qu'il a tenus antérieurement.

L'accusation de M. Besso, comme chacun le sait, est fort grave. Il dit avoir fourni des renseignements qui, à son avis, devaient normalement suffire pour prévenir l'attentat contre l'appareil d'Air India et sauver toutes ces vies. Il a ajouté qu'on pouvait trouver dans les dossiers de la GRC des preuves documentaires de ce qu'il avance. Le ministre a dit sans ambages tout à l'heure qu'il avait vérifié et qu'il avait acquis la conviction qu'il n'y avait eu ni actes répréhensibles ni incompétence.

Questions orales

Le ministre peut-il nous dire s'il a vérifié auprès de M. Besso ou s'est-il simplement renseigné auprès de la GRC, qui est la cible des accusations de M. Besso?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai dit clairement que le ministre des Transports de l'époque a fait une déclaration en 1985, que je cite de nouveau: «Je dois dire à la Chambre que rien n'indique que le vol 182 a fait l'objet de menaces précises».

J'ai revu toute cette question ce matin avec le concours du commissaire de la GRC à la lumière de ces informations. Ce que je veux dire clairement et simplement à la Chambre, c'est que cette déclaration tient toujours. Elle était fondée à l'époque et elle le demeure. Je ne vois pas comment on pourrait être plus clair.

Des voix: Bravo!

LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ce n'est pas une question de clarté, mais bien de compétence. Voilà ce qui ne va pas.

Comme l'accusation a trait à l'incompétence de la GRC et que la personne qui la porte prétend qu'il existe des preuves documentaires à l'appui de ses affirmations, le ministre ne croit-il pas qu'il a l'obligation envers la Chambre de vérifier ces preuves dont M. Besso parle au lieu de demander simplement à la GRC de le renseigner?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je réponds à l'accusation. Je me suis adressé à la Gendarmerie royale du Canada et à son commissaire. Nous avons discuté la question à fond, nous avons examiné les allégations. La GRC a examiné ses dossiers et communiqué avec ses agents de la côte ouest. Je déclare au député que j'accepte le témoignage de la Gendarmerie royale du Canada, je suis convaincu de son intégrité, de son honnêteté...

Des voix: Bravo!

M. Kelleher: ... je la crois plus facilement qu'un homme qui aurait été un informateur et qui voulait recevoir des services en retour de ses renseignements. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas exact.

● (1430)

LA POSSIBILITÉ D'OBTENIR DES DOCUMENTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Soit dit en toute déférence, je crois que le ministre vient de prouver hors de tout doute qu'il est tout à fait incompétent pour aller au fond de cette affaire.

Au nom de l'intégrité et de la réputation de la GRC et des gens de la GRC qui veulent faire de la bonne besogne...